



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du **31 JUIL. 2026** portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GARDANNE

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu Gatineau, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de GARDANNE en date du 31 mars 2026 ;

VU la proposition du maire de GARDANNE en date du 03 juillet 2026 désignant les conseillers municipaux devant siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans à la suite de chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence :

ARRETE

Article 1^{er} : la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune GARDANNE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	CHABAUD	Danielle
Titulaire	D'ONORIO DI MEO	Corinne
Titulaire	DUPIN	Claude
Suppléant	BARRA-PAGNER	Béatrice
Suppléant	BESSI	Alexandra
Suppléant	INGRASCI	Harmonie

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	ROBERT	Marion
Suppléant	DESHAIES	Laurent

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	PRIOURET	Bruno
Suppléant	LANGLET	Laurence

Article 3 : Le Sous-préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de GARDANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 31 JUL. 2026

Pour le Sous-préfet d'Aix-en-Provence et par délégation le Secrétaire général de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence


David LAMBERT